ottos://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/04NR5I 140E87649

## 14ème legislature

Question N°: 87649	De <b>M. Frédéric Lefebvre</b> ( Les Républicains - Français établis hors de France )				Question écrite
Ministère interrogé > Numérique			Ministère attributaire > Numérique		
Rubrique >audiovisuel et communication		i i		Analyse > télévision française. accès depuis l'étranger. rapport. perspectives.	
Question publiée au JO le : 01/09/2015  Date de changement d'attribution : 18/05/2017  Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)					

## Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur les conclusions du rapport présenté par M. Marc Albert Cornier, conseiller consulaire de Toronto, concernant l'accès à la télévision française depuis l'étranger. Alors que du fait du développement des technologies de l'information et de la communication, nos compatriotes expatriés ont plus facilement accès à l'information française et entretiennent et maintiennent plus facilement le lien avec notre pays, le régime juridique de production audiovisuel a pour conséquence, une diffusion parcellaire et restreinte du programme télévisuel des chaînes françaises. Il avait suggéré afin de répondre aux attentes de nos compatriotes, de permettre la diffusion à la télévision de rattrapage en France et à l'étranger des œuvres coproduites par les chaînes de télévision françaises. Le rapport de M. Albert Marc Cornier propose la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur la place de la France dans le paysage audiovisuel francophone mondiale. Il lui demande si le Gouvernement, à défaut de la création d'une tellement commission serait disposé à constituer un groupe parlementaire de travail dans lequel participerait notamment des parlementaires et des membres de l'Assemblée des Français à l'étranger.